



Procès-verbal de la REUNION du 07 AVRIL 2026

Présents : M. DESPRAS Dominique, M. LAVAL Sébastien, Mme RENAUD Séverine, M. DUMONTET Thomas, Mme CORNIER Madeleine, M. MARTIN Paul, M. RAMPON Hervé, M. DUMAIL Joël, Mme LAFRONTIERE Elsa, Mme ETIENNE Anne, M. DUMONTET Benjamin, Mme DELHOMME Anaïs, M. PEIGNAUD Kilian, Mme GIRAUD Alexandra, Mme CHARNEY Clémence (*arrivée à 20h00*).

Désignation du Secrétaire de séance : Mme CORNIER Madeleine.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

***DEL.14/2026 :**

N'ayant pas d'observation à formuler, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 février dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026

***DEL.15/2026 :**

N'ayant pas d'observation à formuler, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Vote du Compte Financier Unique 2025

***DEL.16/2026**

Monsieur le Maire indique que le CFU 2025 n'a pas pu être approuvé lors de la précédente mandature en raison de la panne nationale du logiciel HELIOS. Il précise également que le budget 2026 a été voté avec reprise des résultats provisoires.

Vu la présentation du CFU 2025 qui peut se résumer comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 110 081,01	516 935,00	1 627 016,01
	Recettes réalisées (1)	B	766 874,39	535 471,79	1 302 346,18
	Restes à réaliser	C	361 300,00	0,00	361 300,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 504 885,00	516 935,00	2 021 820,00
	Dépenses réalisées (1)	E	756 538,87	351 640,35	1 108 179,22
	Restes à réaliser	F	732 300,00	0,00	732 300,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	10 335,52	183 831,44	194 166,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	394 803,99	0,00	394 803,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exoédent /déficit	G + H	405 139,51	183 831,44	588 970,95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-371 000,00	0,00	-371 000,00
Résultat cumulé	Exoédent /déficit	G + H + I	34 139,51	183 831,44	217 970,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 qui fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	Report du résultat 2024	Résultat de clôture 2025
Investissement	756 538.87 €	766 874.39 €	10 335.52 €	394 803.99 €	405 139.51 €
Fonctionnement	351 640.35 €	535 471.79 €	183 831.44 €	0.00 €	183 831.44 €
			194 166.96 €	394 803.99 €	588 970.95 €

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Affectation du résultat de fonctionnement 2025

***DEL. 17/2026**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 d'un montant de 183 831.44 €, comme suit :

- 83 831.44 € au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 100 000.00 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

***DEL. 18/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il est opportun d'user de la faculté laissée par le législateur de déléguer certains pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal décide de confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000.00 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Approuvé à l'unanimité.

. 6/ Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

***DEL. 19/2026**

Monsieur le Maire explique que le CCAS est une entité juridique à part entière qui dispose de son propre budget. Le CCAS de Claveisolles a en charge principalement le repas et les colis des seniors en fin d'année. Il émet également des avis sur les dossiers d'aide sociale.

Le CCAS est composé d'un président (le maire), de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire en nombre égal (au minimum 4 membres élus et 4 membres nommés et au maximum 8 membres élus et 8 membres nommés).

Le Conseil Municipal décide que le CCAS sera composé de 6 membres élus et de 6 membres nommés.

Adopté à l'unanimité.

. 7/ Election des délégués du conseil municipal au CCAS

***DEL. 20/2026**

Est élue à l'unanimité la liste de membres composée de :

- Séverine RENAUD
- Madeleine CORNIER
- Joël DUMAIL
- Elsa LAFRONTIERE
- Anaïs DELHOMME
- Paul MARTIN

. 8/ Désignation des délégués au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)

***DEL. 21/2026**

Le Conseil Municipal désigne les délégués au SYDER :

- Dominique DESPRAS, délégué titulaire,
- Kilian PEIGNAUD, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

. 9/ Mise en place des commissions

***DEL.22/2026**

Le Conseil Municipal décide de procéder à main levée à la désignation des représentants au sein des différentes commissions municipales :

Commissions	Référent	Membres
VOIRIE et FORÊT	<i>Sébastien Laval</i>	Hervé Rampon, Benjamin Dumontet, Kilian Peignaud, Clémence Charnay, Paul Martin et Joël Dumail
BÂTIMENTS COMMUNAUX et GESTION DES SALLES	<i>Thomas Dumontet</i>	Dominique Despras, Séverine Renaud, Alexandra Giraud, Hervé Rampon et Benjamin Dumontet
CADRE DE VIE <i>(fleurissement, propreté du Village)</i>	<i>Séverine Renaud</i>	Hervé Rampon, Elsa Lafronrière, Anne Etienne, Madeleine Cornier, Kilian Peignaud et Paul Martin
FINANCES et RESSOURCES HUMAINES	<i>Dominique Despras</i>	Sébastien Laval, Séverine Renaud, Alexandra Giraud, Benjamin Dumontet, Paul Martin et Thomas Dumontet
COMMUNICATION	<i>Thomas Dumontet</i>	Dominique Despras, Joël Dumail, Anaïs Delhomme et Clémence Charnay
SOCIAL et CULTURE	<i>Séverine Renaud</i>	Elsa Lafronrière, Anne Etienne, Madeleine Cornier, Joël Dumail, Anaïs Delhomme et Clémence Charnay

. 10/ Désignation des représentants du conseil municipal au sein de diverses associations

La commune sera représentée par :

- Séverine RENAUD et Elsa LAFRONTIERE au sein de HVA CULTURE et de VHB (***DEL. 23/2026 et 25/2026**) ;
- Sébastien LAVAL, au sein de La Passerelle (***DEL. 24/2026**).

. 11/ Point sur le projet de lotissement

Monsieur le Maire explique brièvement l'origine de ce projet. Il rappelle qu'avec l'implantation de la MAS et la création d'une soixantaine d'emplois, la problématique du logement s'est posée à Claveisolles. Dans un premier temps, les propriétaires de terrains inscrits dans la carte communale ont été invités à vendre leurs terrains constructibles. Certains ont répondu favorablement permettant ainsi de nouvelles constructions. Dans le même temps, le lotissement de M. Provedi a vu le jour. Très vite, la révision de la carte communale a été lancée pour permettre l'implantation d'un lotissement communal. Un premier site a été étudié au Bois des Igards mais il n'a pas été validé par les services de l'Etat pour des raisons d'éloignement du centre bourg et de discontinuité urbaine. D'autres lieux ont été expertisés (au-dessus de l'internat, vers la MAS, au plat des Granges, ...) ou proposés par le CAUE (parking de la salle des fêtes, terrain en face de l'auberge, ...). C'est finalement le site du Plat des Granges qui a été retenu sur le tènement appartenant à Christian Verchère qui, de son vivant, était favorable au projet. Ses héritiers ont suivi sa volonté et la commune a pu acquérir le terrain qui, après de longs mois de procédure, a été inscrit dans la carte communale.

Dès que la révision de la carte communale a été approuvée, une étude d'opportunité a été demandée au cabinet d'ingénierie INGEPRO. Une première esquisse a été présentée mais jugée peu satisfaisante. Il a alors été demandé à INGEPRO de poursuivre l'étude en densifiant davantage les constructions.

Monsieur le Maire précise que le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'étant pas possible, il conviendra de prévoir soit un assainissement autonome collectif, soit une micro-station par lot.

Il ajoute qu'un lotissement communal ne doit pas répondre uniquement à une logique de rentabilité. Un vrai débat s'annonce et des arbitrages devront être faits en matière de nombre de maisons, types de maison, prix des lots, logements locatifs, fiscalité (taxe d'aménagement notamment).

Il indique enfin que le lotissement fera l'objet d'un budget annexe (c'est-à-dire distinct du budget de la commune).

Arrivée de Mme Clémence CHARNAY.

Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet.

. 12/ Résidence intergénérationnelle

Point sur les travaux

Les finitions avancent plutôt bien et les délais devraient être tenus pour une réception des travaux d'ici la fin du mois. Pierre Dumontet continue à suivre les travaux.

Les extincteurs seront posés vendredi 10 avril.

La pose d'une clôture est envisagée à l'arrière de la résidence (face ouest) en limite avec Les Clés du Soleil ainsi qu'un kit d'occultation entre la résidence et les propriétés voisines côté Nord. Un premier devis a été demandé à Hervé Rampon ; un autre est en cours auprès de l'entreprise ASMT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis le mieux disant (*Hervé Rampon n'ayant pas pris part à la délibération*).

Une visite d'ouverture est prévue par les services du Département le 17 avril prochain.

Les premiers résidents emménageront début mai.

Nom de la résidence

Des propositions de noms ont été faites lors de la cérémonie des vœux. La commission Communication se rapprochera de l'ADHA pour avancer sur le sujet.

Demande de subvention à la MSA (*DEL. 26/2026)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la MSA pour les aménagements intérieurs et extérieurs de la résidence.

Adopté à l'unanimité.

Inauguration

La date du samedi 18 juillet est retenue.

. 13/ Nouvelle voie à La Douzette

Monsieur le Maire explique que des voies communales sont classées « d'intérêt communautaire » lorsqu'elles permettent l'accès à une entreprise ou qu'elles relient 2 voies départementales.

Il y a plusieurs mois, l'entreprise GIRAUD TDT a fait part à la municipalité de la fragilité de la voie actuelle qui dessert le hameau de La Douzette. Afin de répondre à cette problématique, la création d'une nouvelle voie est envisagée. Une étude est confiée au Cabinet d'Ingénierie INGEPRO pour déterminer le tracé, calculer l'emprise et chiffrer les travaux.

Le tracé prévisionnel traverse les parcelles de 3 propriétaires qui ont rapidement donné un avis favorable sur le projet. Un protocole d'accord a été signé. Il prévoit notamment que l'entreprise GIRAUD TDT finance le terrassement et que la commune prenne en charge la sous-couche, l'enrobé, la clôture et le déplacement du tuyau et du compteur d'eau.

Les travaux du sommet de la nouvelle voie seront financés par la COR dans le cadre des travaux sur la voirie communautaire et réalisés par l'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché.

Un devis a été demandé à 2 entreprises pour la sous-couche et l'enrobé : THIVENT et EIFFAGE.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 29 000.00 € HT.

Monsieur le Maire tient à souligner la rapidité d'exécution de ce projet et la bonne collaboration des propriétaires et de l'entreprise GIRAUD TDT.

. 14/ Questions diverses

Urbanisme

❖ **PC et DP accordés depuis la dernière séance**

DP 069 060 26 00002	M. BRIATTA Bruno 2200 route de la Maladière	Installation d'une piscine coque polyester enterrée de 7.50 x 3.50 x 1.55 m
----------------------------	--	---

❖ **PC et DP en cours d'instruction**

PC 069 060 26 00001	M. DUMONTET Raymond 233 rue de la Manécanterie	Construction d'un abri voiture de 45.36 m ²
PC 069 060 26 00002	M. POUDIERE Thierry Route de la Neyret	Construction d'une maison individuelle et démolition du hangar existant – 162,28 m ²
DP 069 060 26 00003	M. GOUBILLON Bernard 11 impasse Brosse vielle	Montage d'une piscine bois de 3 x 5m
DP 069 060 26 00004	M. LEROUX Pierre-Henri 21 impasse de la Rouette	Installation d'un abri de jardin en bois de 12 m ²

Voirie départementale RD 9 et RD 23

Les couches de roulement seront refaites du Gravier à Claveisolles et de Pont Gaillard au Pont de Viry.

Cérémonie commémorative du 8 mai

Elle aura lieu le vendredi 8 mai à 11h00.

Inauguration de la MAS

Elle est fixée au jeudi 21 mai à 10h00.

Mise en place du conseil communautaire

La séance d'installation des élus communautaires aura lieu le jeudi 16 avril à 18h00 à la Maison de l'Europe.

Trail de l'Odysée Beaujolaise : samedi 11 avril

Rallye de Charbonnières : samedi 18 avril

Syndicat des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SEHVA)

Il est composé de 6 communes (Chamelet, St-Nizier-d'Azergues, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Grandris, Claveisolles). C'est la COR qui a la compétence « Eau » mais elle sollicite les communes membres pour désigner des délégués. Le Conseil Municipal propose que Dominique DESPRAS et Paul MARTIN soient délégués au SEHVA comme lors de la précédente mandature.

Divers

Paul MARTIN demande si les travaux de déconstruction de la ligne électrique sont terminés car un poteau coupé n'a pas encore été enlevé près de chez lui. Il signale également que les marches de l'église n'ont pas été refaites et que la porte de côté de l'église ne ferme plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,
Madeleine CORNIER

Le Maire,
Dominique DESPRAS